



**Nombre de membres du Conseil  
Municipal élus :**  
**15**

**Nombre de membres qui se  
trouvent en fonction :**  
**15**

**Nombre de membres présents ou  
représentés à la séance :**  
**15**

## **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **2 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq

Le deux juin

le Conseil Municipal de la Commune de LIMERSHEIM, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. le Maire Stéphane SCHAAL.

### **Etaient présents :**

M. Stéphane SCHAAL, Maire

Mme Anita ECKERT, Adjointe au Maire

MM. Pierre GIRARDEAU et Bernard HURSTEL, Adjoints au Maire

Mmes Carole BOIZET, Adélaïde KIENTZI, Caroline MUTSCHLER et Bernadette SEURET

MM. Jérémy DIEBOLT, Mathieu FOESSEL, Hervé HEITZ, Quentin FENDER, Guillaume LUTZ, Philippe SCHAAL et Arnaud WACHENHEIM

**Absents excusés :** *Néant*

**Absents non excusés :** *Néant*

**Procurations :** *Néant*

**Assistait également :**

Mme Cécile NUSS, Secrétaire de Mairie

M. Stéphane ROUILLON

---

**N° 01/03/2025      DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

### **VOTE A MAIN LEVEE**

POUR :            15

CONTRE :        0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU l'article L2121-15 de Code Général des Collectivités Territoriales,

ET APRES en avoir délibéré,

### **DESIGNE**

Mme Anita ECKERT, Adjointe au Maire, Secrétaire de séance.

---

**N°02/03/2025 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025**

**VOTE A MAIN LEVEE**

POUR : 15  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et communes ;

**ET APRES** en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 14 avril 2025.

---

**N°03/03/2025 RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2023 DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN**

**VOTE A MAIN LEVEE**

POUR : 15  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et communes ;

VU la présentation du Rapport d'Activité 2023 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein par Mme Marie-Berthe KERN, Vice-Présidente.

**CONSIDERANT** le Rapport d'Activité 2023 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;

**CONSIDERANT** que ce rapport considéré doit être présenté devant le Conseil Municipal ;

**ET APRES** en avoir délibéré,

**PREND AINSI ACTE SANS OBSERVATION**

Du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

**DEMANDE**

Au Maire de transmettre la présente délibération à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

**N°04/03/2025 RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN POUR LA MANDATURE 2026-2032**

**VOTE A MAIN LEVEE**

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

***Le Maire expose,***

Les communes membres de l'intercommunalité ont jusqu'au 31 août 2025 pour délibérer sur un accord local qui permet au conseil communautaire de totaliser 58 membres. Actuellement, le conseil communautaire est déjà composé de 58 membres selon une répartition identique. Ce nombre donne satisfaction car il permet une bonne représentativité des communes au sein de l'assemblée délibérante mais également des commissions thématiques. C'est pourquoi il est proposé de le maintenir.

Les différentes simulations conduites ne permettent d'aboutir qu'à un seul scénario à 58 membres dont la ventilation est ci-après détaillée étant entendu que la répartition dite de droit commun n'est que de 47 conseillers communautaires.

Il est rappelé que cet accord local ne peut être entériné par le préfet que si la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population locale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette population totale se prononce dans ce sens en vertu du VII de l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose qu' « *Au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, il est procédé aux opérations prévues aux I, IV et VI. Au regard des délibérations sur le nombre et la répartition des sièges prévues aux I et VI et de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 précitée, le nombre total de sièges que comptera l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ainsi que celui attribué à chaque commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux est constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département lorsque les communes font partie du même département ou par arrêté conjoint des représentants de l'Etat dans les départements concernés dans le cas contraire, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux* ».

Le Maire rappelle que le Bureau des maires en date du 7 mai 2025 a émis un avis favorable sur la fixation à 58 du nombre de sièges de la prochaine assemblée délibérante de la Communauté de Communes du canton d'Erstein réparti comme suit en accord local. Pour mémoire sont mentionnées la répartition de 2020 et celle de droit commun :

Nom de la commune	Population municipale 2019	Répartition de droit commun 2020-2026	Répartition amiable adoptée 2020-2026	Population municipale 2025	Répartition de droit commun 2026-2032	Répartition amiable 2026-2032
Erstein	10 669	11	11	11076	11	11
Benfeld	5738	6	6	5922	6	6
Gerstheim	3434	3	3	3457	3	3
Rhinau	2717	2	2	2699	2	2
Huttenheim	2705	2	2	2694	2	2
Nordhouse	1731	1	2	1729	1	2
Westhouse	1526	1	2	1638	1	2
Hindisheim	1464	1	2	1552	1	2
Matzenheim	1418	1	2	1504	1	2
Sand	1236	1	2	1413	1	2
Boofzheim	1363	1	2	1383	1	2
Obenheim	1380	1	2	1381	1	2
Kertzfeld	1236	1	2	1222	1	2
Kogenheim	1241	1	2	1206	1	2
Rossfeld	991	1	2	1030	1	2
Hipsheim	1015	1	2	1014	1	2
Sermersheim	921	1	1	974	1	1
Herbsheim	916	1	1	963	1	1
Osthouse	923	1	1	955	1	1
Schaeffersheim	846	1	1	841	1	1
Limersheim	661	1	1	683	1	1
Diebolsheim	704	1	1	673	1	1
Friesenheim	623	1	1	617	1	1
Uttenheim	554	1	1	584	1	1
Bolsenheim	517	1	1	572	1	1
Witternheim	514	1	1	509	1	1
Daubensand	389	1	1	408	1	1
Ichtratzheim	308	1	1	389	1	1
<b>TOTAUX</b>	<b>47 740</b>	<b>47</b>	<b>58</b>	<b>49088</b>	<b>47</b>	<b>58</b>

Il est précisé que la loi prévoit un conseiller communautaire suppléant pour les communes ne disposant que d'un seul siège de conseiller communautaire.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-6-1 et suivants,

VU la circulaire ministérielle en date du 15 mars 2025 relative à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,

**OUI** l'exposé de M. le Maire,

**ET APRES** en avoir délibéré,

## DECIDE

De fixer le nombre de conseillers communautaires de la future assemblée délibérante de la communauté de communes du canton d'Erstein à 58 conseillers selon la répartition suivante :

Nom de la commune	Population Municipale 2025	Répartition Amiable 2026-2032
Erstein	11076	11
Benfeld	5922	6
Gerstheim	3457	3
Rhinau	2699	2
Huttenheim	2694	2
Nordhouse	1729	2
Westhouse	1638	2
Hindisheim	1552	2
Matzenheim	1504	2
Sand	1413	2
Boofzheim	1383	2
Obenheim	1381	2
Kertzfeld	1222	2
Kogenheim	1206	2
Rosfeld	1030	2
Hipsheim	1014	2
Sermersheim	974	1
Herbsheim	963	1
Osthouse	955	1
Schaeffersheim	841	1
Limersheim	683	1
Diebolsheim	673	1
Friesenheim	617	1
Uttenheim	584	1
Bolsenheim	572	1
<u>Witternheim</u>	509	1
Daubensand	408	1
Ichtratzheim	389	1
<b>TOTAUX</b>	<b>49088</b>	<b>58</b>

## CHARGE

M. le Maire de transmettre la présente délibération à M. le Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

---

**N°05/03/2025 RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2024  
CONCERNANT L'ECLAIRAGE PUBLIC ETABLI PAR LES USINES MUNICIPALES  
D'ERSTEIN**

### VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 15  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et communes ;

**CONSIDERANT** le rapport d'activité 2024 concernant l'éclairage public établi par les Usines Municipales d'Erstein ;

**CONSIDERANT** que ce rapport considéré doit être présenté devant le Conseil Municipal ;

**ET APRES** en avoir délibéré,

### PREND AINSI ACTE SANS OBSERVATION

Du rapport d'activité 2024 concernant l'éclairage public établi par les Usines Municipales d'Erstein ;

---

**N°07/03/2025    DEMANDE DE SUBVENTION  
AU TITRE DE LA DETR OU DESIL 2026**

**TRAVAUX DE POSE DE 6 NOUVELLES CAVURNES  
CIMETIERE COMMUNAL**

**MONTANT H.T. : 7 167,50 EUROS**

#### VOTE A MAIN LEVEE

POUR :            15

CONTRE :        0

ABSTENTION : 0

#### *Le Maire expose,*

Le nombre d'emplacements cavurnes disponibles dans le cimetière communal étant désormais très limité, il devient indispensable de procéder à son aménagement afin de répondre aux besoins des administrés en matière de sépulture cinéraire.

Dans ce cadre, la commune souhaite procéder à l'installation de six cavurnes, permettant d'offrir une solution adaptée aux familles souhaitant inhumer des urnes funéraires.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et communes

**CONSIDERANT** que la Commune souhaite procéder à des travaux de pose de cavurnes dans le cimetière communal.

**CONSIDERANT** la subvention au titre de la DETR ou DSIL 2026

**CONSIDERANT** le devis estimatif transmis par la Marbrerie Keskastel.

**ET APRES** en avoir délibéré,

### APPROUVE

Le montant des travaux de **7 167,50 euros H.T.**

## SIGNALE

Que les crédits nécessaires à cette opération ont été inscrits au budget primitif 2025 pour les travaux d'investissement financés selon le plan de financement suivant :

<b>ETAT</b> <i>DETR ou DSIL 2026</i>	80 %	5 734,00 €
<b>COMMUNE</b> <i>(Fonds propre de la Commune Budget 2025)</i>	20 %	1 433,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>7 167,50 €</b>

## SOLLICITE

Après des services de l'Etat, l'attribution d'une subvention de 5 734,00 € sur un montant global des travaux s'élevant à 7 167,50 € H.T.

## AUTORISE

M. le Maire ou son Adjoint délégué à déposer les dossiers auprès de M. le Préfet du Bas-Rhin afin d'obtenir la subvention ci-dessus définie

## CHARGE

Le Maire et l'Adjoint délégué de procéder à l'élaboration du dossier de subventionnement comprenant :

- Délibération du Conseil Municipal approuvant l'opération
- Note explicative précisant l'objet et la consistance des travaux
- Un plan de financement prévisionnel
- Un devis descriptif

---

**N°07/03/2025 ACCEPTATION D'UN DON DE LA FABRIQUE DE L'EGLISE DE LIMERSHEIM**

### **VOTE A MAIN LEVEE**

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### ***Le Maire expose,***

Dans le cadre de la rénovation des deux tableaux SORG et de relevage de l'orgue effectués en 2024, la paroisse souhaite verser un don à la Commune d'un montant de 13 000 €.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**OUÏE** l'exposé du Maire,

**ET APRES** en avoir délibéré

**ACCEPTE**

Le don de 13 000,00 euros de la Paroisse.

**REMERCIE**

La paroisse pour le don versé à la Commune

**CHARGE**

Le Maire de procéder à l'encaissement du don.

**N°08/03/2025 EXECUTION DES TRAVAUX DE SECRETARIAT  
AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC  
L'ASSOCIATION FONCIERE DE LIMERSHEIM POUR LA MISE A DISPOSITION DE  
LA SECRETAIRE DE MAIRIE ET LA REFACTURATION DE L'INDMENITE DE LA  
SECRETAIRE**

**VOTE A MAIN LEVEE**

POUR : 9  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

*(Monsieur le Maire, Mme Anita ECKERT, MM Bernard HURTEL, Hervé HEITZ, Guillaume LUTZ et Philippe SCHAAL n'ont pas participé au vote)*

***Le Maire expose,***

Afin de respecter la réglementation et le paiement des charges sociales, il y a lieu de modifier le mode de versement de l'indemnité à la secrétaire de mairie pour le travail réalisé pour le compte de l'Association Foncière de LIMERSHEIM.

Aussi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'indemnité nette sera incluse dans le salaire de la secrétaire de mairie *(une seule fois par an)* et sera refacturée par la Commune de LIMERSHEIM à l'Association Foncière de LIMERSHEIM.

Aussi, afin de permettre cette nouvelle mesure, il y lieu d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition de personnel.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU la prise de fonction de Madame Cécile NUSS au sein de la Commune de Limersheim en tant que secrétaire le 1<sup>er</sup> janvier 2023,

VU la nécessité de renouveler la nomination de la secrétaire de l'Association Foncière,

VU la délibération N° 05/01/2025 en date du 27 janvier 2025 de l'Association Foncière donnant autorisation au Président de signer une convention avec la commune de Limersheim pour la mise à disposition de la secrétaire de mairie et la refacturation de l'indemnité de la secrétaire

**ET APRES** en avoir délibéré

**AUTORISE**

Le Maire à signer une convention de mise à disposition de personnel avec l'Association Foncière de LIMERSHEIM.

**INDIQUE**

Que cette convention de mise à disposition sera annuellement renouvelée.

**CHARGE**

Le Maire ou l'Adjoint délégué à procéder à la mise en paiement du montant de l'indemnité conformément à la convention de mise à disposition auprès de l'Association Foncière de LIMERSHEIM.

## POINTS DIVERS INFORMATIFS NON SOUMIS A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET NON TRANSMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE

Le Maire indique en points divers :

### 1) Prochaines dates

- **Réunion de travail sur le PLU** : Une séance de travail est prévue le mardi 10 juin 2025 à 16h afin d'étudier les lettres de doléances dans le cadre de la consultation du public.
- **Prochaine séance du Conseil Municipal** : La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le lundi 7 juillet et sera consacrée à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- **Enquête publique et approbation du PLU** : L'enquête publique est envisagée pour l'automne 2025, tandis que l'approbation définitive du PLU révisé est prévue d'ici la fin de l'année 2025, voir début 2026

### 2) Prochaines manifestations

DATE	EVENEMENT	LIEU
6 juin 2025	Biergarten – Amicale des Sapeurs Pompiers	6 cloches
10 juin 2025	Bilan de la concertation – Commission PLU	Mairie
13 juin 2025	Fête des voisins	Rues du village
5 juillet 2025	Feu de la St Jean	Terrain de sport
1 <sup>er</sup> août 2025	Don du sang	Salle St Denis
15 août 2025	Fête de la vannerie	Ferme KIEFFER

### 3) Travaux de rénovation de la salle communale

Le montant des travaux est estimé à 60 000 euros.

Des demandes de subventions ont été déposées auprès de l'Etat (DETR), de la CEA et de la Région et ont été acceptées pour un montant total de 36 000 euros.

Les travaux de maçonnerie et d'électricité devraient débuter en septembre.

Des petits travaux communaux de rafraîchissement (travaux peinture) seront organisés en régie cet automne.

La date butoir souhaitée pour la finalisation des travaux est le 7 décembre : la fête des aînés.

#### 4) Compte rendu du Conseil Municipal des enfants

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE  
de  
**LIMERSHEIM**  
67150



Tel/fax 03 88 64 27 67

E-mail: [mairie-limersheim@wanadoo.fr](mailto:mairie-limersheim@wanadoo.fr)

Nombre de membres du conseil

Municipal élus: 8

Nombre de membres présents à la  
séance: 7

### CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

C.RENDU

Samedi 29 MARS 2025 à la mairie .

#### Participants:

DAMBACH Marcus

TIMOFEEV Romain

MAROTTE Chloé CM2

ECKERT Léonore 6ème

DAMBACH Aymerick 6ème

DEBLED Mael 6ème

REBIZZI Agathe CM2

REBIZZI Louise 5ème

BOIZET Carole et SEURET Bernadette  
Conseillères municipales

### 1.remerciement de Chloé Marotte Simon

Les enfants offrent un cadeau à Chloé: un roman et une BD sur la thématique de la danse, des bijoux fabriqués par la maman d'Aymerick et Marcus et des bonbons choisis par Léonore .



Nous la remercions pour sa présence, son sérieux, son implication dans tous les activités proposées et aussi son assiduité sans faille et sommes sûrs qu'elle fera du bon travail dans sa nouvelle école, son nouveau village;

Et nous buvons ensemble le verre de l'amitié.



### 2. Préparer de la décoration de printemps

Nous sommes allés à l'atelier du charbon pour repeindre les lapins dans les mêmes couleurs que les bambous, écrire et peindre nos messages sur les plaquettes en bois .



### **3. Participer au nettoyage des déchets autour du village et à la mise en place des décorations réalisées .**

La matinée verte se déroulera le mardi 5 avril de 10h à 12h.

Les adultes et les enfants volontaires participeront au ramassage des déchets autour du village. Les enfants qui le désirent mettront en place les décorations : lapins et pochoirs des passages du lapin dans les rues et trottoirs.

Quentin et Bernadette auront déjà mis en place les bambous colorés avec les messages joyeux des enfants;



### **4. Divers**

#### **\* Plantations de printemps le samedi 24 mai**

Léonore, Agathe, Louise, Aymerick, Marcus, Romain et Mael participeront aux plantations de printemps

### **5. Prochain RV**

Les enfants ne souhaitant pas participer à l'animation de la fête des voisins cette année (13 juin)

nous nous retrouverons **le samedi 21 juin à 10h**

pour un dernier conseil avant les grandes vacances.

## ***Tour de table***

### ***Pierre GIRARDEAU***

- Projet rue du vin : Le permis de construire a été déposé et les compromis de ventes ont été signés, le dossier suit son cours avec une commercialisation prévue fin d'année 2025, début 2026. Concernant le désamiantage, les devis restent conformes au budget initial.
- Le lampadaire de la rue circulaire sera réparé très prochainement
- Les travaux d'enrobés devraient être réalisés semaine prochaine et seront probablement finalisés fin juin. 2 gaines ont également été posées pour l'éventuel futur projet de vidéoprotection

### ***Bernard HURSTEL***

- Rue des Noyers : il ne reste plus qu'un seul branchement d'assainissement à réaliser ainsi qu'un socle de lampadaire et 2 petits dos-d'âne, avant de procéder aux travaux d'enrobés
- Rue Binnen : Le branchement de la famille NITKA est encore en attente.
- La niveleuse interviendra à partir du 4 juin sur les chemins ruraux.

### ***Anita ECKERT***

La journée plantation du 24 mai s'est très bien déroulée et s'est prolongée avec un beau moment de convivialité. Un grand merci à tous les bénévoles pour leur engagement et leur aide précieuse ! Grâce à la préparation minutieuse de Quentin, l'ouvrier communal, tout s'est parfaitement organisé.

### ***Mathieu FOESSEL***

Il y a beaucoup de mauvaises herbes le long de l'école ; prévenir Quentin.

### ***Caroline MUTSCHLER***

L'école de Hindisheim est en difficulté : 87 enfants scolarisés en élémentaire en 2025 et aucune ouverture de classe. Des parents d'élèves ont pris contact avec Caroline MUTSCHLER à ce sujet. A ce jour, le Maire de Hindisheim n'a pas sollicité la commune de Limersheim, pour un éventuel regroupement. Cependant, les parents d'élèves ont la possibilité d'envoyer un courrier.

---

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 7 juillet 2025, si aucune autre obligation n'a lieu entre temps

M. le Maire clôt la séance à 21 h 53, et remercie les membres du Conseil Municipal pour la tenue et la qualité des débats.

---

***Limersheim, le 2 juin 2025***

**Le Secrétaire de Séance**

**Anita ECKERT**

**Le Maire**

**Stéphane SCHAAL**